

Secteurs d'étude identifiés pour la mise en place de ZPF	Présentation des enjeux écologiques et des objectifs environnementaux associés
Secteur 15 et 16 : Talus central et sud du golfe de Gascogne	Les sous-zones récifs du site Natura 2000 « Récifs du talus du golfe de Gascogne » seront étudiées pour la mise en place de Zones de Protection Forte au sein du site Natura 2000 « Récifs du talus du Golfe de Gascogne ». En raison de la présence d'Écosystèmes Marins Vulnérables (dits EMV), zones les plus représentatives des habitats profonds, dont l'abrasion et l'étouffement doivent être évités [OE = D01-HB-OE10].
Secteur 21 : Mer des Pertuis et Panache de la Gironde	Ce secteur d'étude est situé dans le périmètre du Parc Naturel Marin (PNM) de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis. Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles est en cours par le PNM. Ce travail inclura l'extension en cours de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves qui comporte une partie marine de 880 hectares pouvant notamment être reconnue comme ZPF, remplissant les 5 critères requis. Plusieurs enjeux écologiques forts et majeurs identifiés dans le DSF (annexe 5c) sont également présents sur ce secteur et nécessitent la mise en place d'une ou plusieurs ZPF : - les habitats rocheux intertidaux dont les perturbations physiques provoquées par la fréquentation humaine (notamment la pêche à pied) doivent être réduites [OE = D01-HB-OE03] ; - les bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (récifs d'hermelles), dont les perturbations physiques par le piétinement, la pêche à pied de loisirs et les engins de pêche de fond doivent être évités [OE = D01-HB-OE04] ; - les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux dont les perturbations physiques doivent être réduites, notamment dans la zone des trois milles [OE = D01-HB-OE06] ; - les zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran dont il faut limiter le dérangement physique, sonore et lumineux [OE = D01-OM-OE06] ; - les habitats particuliers dont les perturbations et pertes physiques liées aux ouvrages, activités et usages maritimes doivent être réduites [OE = D06-OE02]
Secteur 22 : Plateau de Rochebonne	Le secteur sera étudié pour la mise en place d'une ZPF au sein du site Natura 2000 Zone spéciale de conservation « Plateau de Rochebonne ». Plusieurs enjeux écologiques forts et majeurs identifiés dans le DSF (annexe 5c) sont en effet présents sur ce secteur. D'ici 2024-2026 : préciser le type de mesure réglementaire et le périmètre d'étude Cette mise en place de ZPF contribuera notamment aux objectifs environnementaux suivants : - D01-HB-OE10-ind3 Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte - D06-OE02-ind2 Proportion de surface de chaque habitat particulier situés dans des zones de protection forte, pour l'habitat particulier laminaires
Secteur 24 : Bassin d'Arcachon	Ce secteur d'étude est situé dans le périmètre du Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon. Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles est en cours par le PNM. Plusieurs enjeux écologiques forts et majeurs identifiés dans le DSF (annexe 5c) sont présents sur ce secteur et nécessitent la mise en place d'une ou plusieurs ZPF : - les zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran dont il faut limiter le dérangement physique, sonore et lumineux [OE = D01-OM-OE06] ; - les habitats particuliers dont les perturbations et pertes physiques liées aux ouvrages, activités et usages maritimes doivent être réduites [OE = D06-OE02] ; - les lagunes côtières où les obstacles et pressions à la connectivité mer-terre doivent être limités [OE = D07-OE03-ind2].
Secteur 25 : Côtes sableuses girondines et landaises	La définition des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'Analyse de Risque Pêche (ARP) au sein du site Natura 2000 « Portion du littoral sableux de la côte aquitaine » peut contribuer à la mise en place d'une ZPF visant à réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux, notamment dans la zone des trois milles [OE = D01-HB-OE06] D'ici 2024-2026 : préciser le type de mesure réglementaire et le périmètre d'étude
Secteur 26 : Pays basque	ZPF à étudier notamment en vue de réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied [OE = D01-HB-OE03]. Étude à conduire en concertation locale, avec les travaux/réglementation existante suivants : - Zone de cantonnement de Guéthary, - Falaises et roches basques au droit des sites du Conservatoire du Littoral.

Secteurs d'étude identifiés pour la mise en place de ZPF	Présentation des enjeux écologiques et des objectifs environnementaux associés
	<p>Plusieurs enjeux écologiques forts et majeurs identifiés dans le DSF (annexe 5c) sont présents sur ce secteur et nécessitent la mise en place d'une ou plusieurs ZPF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la concentration remarquable de grottes sous marines sont identifiées à enjeu majeur - les fonds rocheux basques isolés sont identifiés à enjeu fort. <p>D'ici 2024-2026 il conviendra a minima de définir le périmètre d'études d'une ou plusieurs ZPF potentielle pour ces enjeux, qui contribueront notamment à l'objectif environnemental suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D01-HB-OE10-ind3 Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
<p>→ Pour mémoire, il est possible que des zones « multi-enjeux » soient identifiées c'est-à-dire qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeu fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs indicateurs d'objectifs environnementaux et leur cible, constituant un motif important justifiant sa mise en place en priorité.</p>		
<p>D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p>	<p>D01-HB-OE03-ind1 Surface d'habitats rocheux intertidaux sensibles situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la surface des habitats rocheux intertidaux* en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où plusieurs habitats rocheux intertidaux sont identifiés à enjeu fort par l'annexe 5c du DSF SA.</p> <p>*Champs de blocs, bancs de moules intertidaux, ceintures à cystoseires ou trottoirs à lithophyllum</p>
<p>D01-HB-OE04 Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p>	<p>D01-HB-OE04-ind1 Proportion de surface de bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (hermelles) constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire, située dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface des bioconstructions de l'espèce <i>Sabellaria alveolata</i> (hermelles) constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire située en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où les hermelles sont identifiées à enjeu majeur par l'annexe 5c du DSF SA.</p>
<p>D01-HB-OE06 Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>	<p>D01-HB-OE06-ind1 Proportion de surface d' habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface des habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux située en protection forte,</p> <p>avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans le secteur suivant :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et Panache de la Gironde), où des habitats sédimentaires subtidaux à enjeu majeur et d'autres à enjeu fort sont identifiés par l'annexe 5c du DSF SA.</p>
<p>D01-HB-OE10 Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Écosystèmes Marins Vulnérables - EMV) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières</p>	<p>D01-HB-OE10-ind3 Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte</p>	<p>100 % des sous-zones récifs du site Natura 2000 « Mers Celtiques – talus du Golfe de Gascogne ».</p> <p>Tendance à la hausse pour les autres Écosystèmes Marins Vulnérables (dit EMV)</p>
<p>D01-OM-OE06 Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p>	<p>D01-OM-OE06-ind3 Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte</p>	<p>Tendance à l'augmentation de la surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran en zone de protection forte,</p> <p>en particulier :</p> <p>- Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p> <p>- Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.</p>

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
<p>→ Pour mémoire, il est possible que des zones « multi-enjeux » soient identifiées c'est-à-dire qu'une même zone puisse réunir plusieurs habitats ou zones fonctionnelles à enjeu fort et majeur du DSF. Une même zone de protection forte pourra donc contribuer à plusieurs indicateurs d'objectifs environnementaux et leur cible, constituant un motif important justifiant sa mise en place en priorité.</p>		
<p>D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p>	<p>D06-OE02-ind2 Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation de la proportion de la surface de chaque habitat particulier* en protection forte, avec au minimum une zone de protection forte, dont le périmètre précis sera défini après concertations locales, dans chacun des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) dans ce secteur, parmi les habitats particuliers désignés par cet indicateur, les Hermelles sont identifiées à enjeu majeur, les Herbiers de zostères naines, les Huitres plates et les Prés salés atlantiques sont identifiées à enjeu fort par l'annexe 5c du DSF SA. - Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) dans ce secteur, parmi les habitats particuliers désignés par cet indicateur, les Herbiers de zostères naines sont identifiées à enjeu majeur par l'annexe 5c du DSF SA. <p>* Bancs de maërl, Bancs de moules intertidaux, Bancs de moules subtidaux, Banquette à lanices, Herbiers de zostères naines, Herbiers de zostères marines, Hermelles, Huitres plates, Laminaires, Prés salés atlantiques, Végétation pionnière à salicornes</p>
<p>D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>	<p>D07-OE03-ind1 Pourcentage des estuaires situés dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation du pourcentage des estuaires situés dans des zones de protection forte.</p>
	<p>D07-OE03-ind2 Pourcentage des lagunes côtières situées dans des zones de protection forte</p>	<p>Augmentation du pourcentage des lagunes côtières situées dans des zones de protection forte,</p> <p>en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM.